



RACUMIN FOAM

Version 6 / F
102000025363

1/12

Date de révision: 02.07.2018
Date d'impression: 02.07.2018

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial RACUMIN FOAM
Code du produit (UVP) 80260997

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Rodenticide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.
Bayer Environmental Science
16, rue Jean Marie Leclair
69009 Lyon
France
Service responsable E-mail : fds-france@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25
Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Aérosols inflammables: Catégorie 1
H222 Aérosol extrêmement inflammable.

Toxicité pour la reproduction: Catégorie 1B
H360D Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: Catégorie 2
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Irritation oculaire: Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 2
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

|| Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

|| Soumis à étiquetage réglementaire.



RACUMIN FOAM

Version 6 / F
102000025363

2/12

Date de révision: 02.07.2018
Date d'impression: 02.07.2018

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Coumatetralyl
- Alcool isotridécylrique-6-éthoxylé
- Butane
- Propane



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	Réservé aux utilisateurs professionnels.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise.
P391	Recueillir le produit répandu.
P405	Garder sous clef.
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Récipient sous pression, sous l'action de la chaleur augmentation de la pression interne avec danger d'éclatement.

En raison des propriétés antivitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut inhiber la coagulation sanguine se traduisant par l'apparition d'un syndrome hémorragique.



RACUMIN FOAM

Version 6 / F
102000025363

3/12

Date de révision: 02.07.2018
Date d'impression: 02.07.2018

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Générateur aérosol (AE)
Coumatetralyl 0,4 %

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Coumatetralyl	5836-29-3 227-424-0	Repr. 1B, H360D Acute Tox. 2, H330 Acute Tox. 3, H311 Acute Tox. 2, H300 STOT RE 1, H372 Aquatic Chronic 1, H410	0,4
Alcool isotridécylique-6-éthoxylé	69011-36-5 500-241-6	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	> 1 – < 3
Propane	74-98-6 200-827-9 01-2119486944-21-xxxx	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas	> 1
Butane	106-97-8 203-448-7 01-2119474691-32-xxxx	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas	> 1
Glycérine	56-81-5 200-289-5	Non classé	> 1

Information supplémentaire

Coumatetralyl	5836-29-3	Facteur M: 10 (chronic)
---------------	-----------	-------------------------

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Si des symptômes apparaissent et persistent, consulter un médecin. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.



RACUMIN FOAM

Version 6 / F
102000025363

4/12

Date de révision: 02.07.2018
Date d'impression: 02.07.2018

Contact avec la peau	Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion	Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Symptômes	Les symptômes suivants peuvent apparaître en cas d'ingestion en quantités importantes : Hémorragies internes et externes, choc éventuel Les symptômes et les risques décrits ont été observés suite à la prise d'une quantité significative de(s) matière(s) active(s).
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Risques	En raison des propriétés antivitaminiques K de la matière active, l'ingestion peut inhiber la coagulation sanguine se traduisant par l'apparition d'un syndrome hémorragique.
Traitement	Traiter de façon symptomatique. Antidote : Vitamine K1. Les cas d'empoisonnements sévères peuvent exiger de recourir aux mesures classiques telles l'administration de produits sanguins ou les transfusions sanguines. Le besoin et l'efficacité doivent être évalués selon l'INR. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Surveiller la numération globulaire.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.
Inappropriés	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
--	---



RACUMIN FOAM

Version 6 / F
102000025363

5/12

Date de révision: 02.07.2018
Date d'impression: 02.07.2018

Information supplémentaire

Eloigner le produit de la source de chaleur, sinon refroidir les containers avec de l'eau. Dissiper la chaleur pour éviter une élévation de la pression. Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle. Eloigner toute source d'ignition.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

La nature du produit dans son emballage commercial, rend improbable tout déversement. Toutefois dans le cas de quantités significatives déversées les mesures suivantes sont applicables. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit est extrêmement inflammable. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Le feu ou une chaleur intense peuvent entraîner la rupture de l'emballage.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités



RACUMIN FOAM

Version 6 / F
102000025363

6/12

Date de révision: 02.07.2018
Date d'impression: 02.07.2018

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conserver hors de la portée des enfants et des animaux.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié

Aluminium avec vernis à l'intérieur

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Coumatetralyl	5836-29-3	0,01 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
Glycérine (Aérosol.)	56-81-5	10 mg/m ³ (VME)	01 2008	INRS (FR)
Butane	106-97-8	1.900 mg/m ³ /800 ppm (VME)	01 2008	INRS (FR)

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est nécessaire dans les conditions d'exposition attendues. Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont



RACUMIN FOAM

Version 6 / F
102000025363

7/12

Date de révision: 02.07.2018
Date d'impression: 02.07.2018

percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Un équipement de protection individuelle n'est normalement pas requis. Toutefois s'il y a un risque d'exposition non maîtrisé, les mesures suivantes sont applicables.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Taux de perméabilité	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm
Indice de protection	Classe 6
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.

Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	aérosol
Couleur	bleu foncé
Odeur	faible, caractéristique
Densité	env. 0,95 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Coumatetralyl: log Pow: 1,5 à 20 °C à pH 7

9.2 Autres informations Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.



RACUMIN FOAM

Version 6 / F
102000025363

8/12

Date de révision: 02.07.2018
Date d'impression: 02.07.2018

10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.
10.4 Conditions à éviter	Températures extrêmes et lumière du soleil directe.
10.5 Matières incompatibles	Stocker dans l'emballage d'origine.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	ETA (Mélange) (Rat) > 2.000 mg/kg Estimation de la Toxicité Aiguë Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation	ETA (Mélange) (Rat) > 5,0 mg/l Estimation de la Toxicité Aiguë Méthode de calcul
Toxicité cutanée aiguë	ETA (Mélange) (Rat) 5.000 mg/kg Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Pas d'irritation de la peau (Lapin) Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux. (Lapin) Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non sensibilisant. (Cochon d'Inde) Les indications découlent des caractéristiques propres aux composants élémentaires.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Coumatetralyl : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Coumatetralyl : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales les effets suivants : une inhibition de la coagulation sanguine pouvant provoquer l'apparition d'un syndrome hémorragique. Les effets toxiques de la substance Coumatetralyl sont provoqués par : les propriétés des antivitamines K.

Evaluation de la mutagénèse

Coumatetralyl : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Coumatetralyl : Cette substance n'est pas considérée comme cancérogène.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Coumatetralyl : Cette substance n'est pas considérée comme toxique pour la reproduction à des doses



RACUMIN FOAM

Version 6 / F
102000025363

9/12

Date de révision: 02.07.2018
Date d'impression: 02.07.2018

toxiques non maternelles.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Coumatetralyl: Peut nuire au fœtus.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 53 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
La valeur fournie concerne la matière active technique coumatetralyl.

Toxicité chronique pour les poissons Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
NOEC: 5 µg/l
Durée d'exposition: 21 jr
La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité pour les invertébrés aquatiques CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) > 14 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
La valeur fournie concerne la matière active technique coumatetralyl.

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques NOEC (Daphnia magna (Puce aquatique)): 0,1 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
La valeur fournie concerne la matière active technique.

Toxicité des plantes aquatiques CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) > 18 mg/l
Taux de croissance; Durée d'exposition: 96 h
La valeur fournie concerne la matière active technique coumatetralyl.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Coumatetralyl: < 60 %,
Difficilement biodégradable.

Koc Coumatetralyl: Koc: 258

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Coumatetralyl: Facteur de bioconcentration (FBC) 11,4
Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Coumatetralyl: Modérément mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Coumatetralyl: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Pas d'autre effet à signaler.



RACUMIN FOAM

Version 6 / F
102000025363

10/12

Date de révision: 02.07.2018
Date d'impression: 02.07.2018

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.
Emballages contaminés	Avant élimination s'assurer que le récipient de l'aérosol est complètement vide. Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public.
Code d'élimination des déchets	16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	NON APPLICABLE
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	NON
Code danger	NON APPLICABLE
Code tunnel	D

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	AEROSOLS
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.1
14.4 Groupe d'emballage	NON APPLICABLE
14.5 Polluant marin	NON

IATA

14.1 Numéro ONU	1950
-----------------	-------------



RACUMIN FOAM

Version 6 / F
102000025363

11/12

Date de révision: 02.07.2018
Date d'impression: 02.07.2018

14.2 Nom d'expédition des Nations unies AEROSOLS, FLAMMABLE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport 2.1
14.4 Groupe d'emballage NON APPLICABLE
14.5 Marque dangereux pour l'environnement NON

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4320 : Aérosols

Prévention médicale

Décret n° 2001-97 du 1 février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par



RACUMIN FOAM

Version 6 / F
102000025363

12/12

Date de révision: 02.07.2018
Date d'impression: 02.07.2018

	voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
Conc.	Concentration
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
NE/EN	Norme européenne
UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
Clx	Concentration d'Inhibition pour X%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
CLx	Concentration Létale pour X%
DLx	Dose Létale pour X%
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Section 2 : Identification des dangers.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.